



Ville de
Mercier

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que les règlements suivants ont été adoptés :

Règlement n° 2016-940-06 intitulé « Règlement modifiant le règlement de délégation du pouvoir de dépenser » ;

Règlement n° 2013-906-19 intitulé « Règlement modifiant le règlement décrétant différents tarifs pour l'utilisation de biens, de services ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville afin de limiter les frais d'étude pour les demandes de permis de lotissement en zone agricole » ;

Règlement n° 2022-1013-02 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats 2022-1013 afin de préciser les documents requis pour déposer une demande de permis ou de certificat ».

Ces règlements entrent en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2^{ième} étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier ou peut en faire la demande par courriel à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 22^{ième} jour du mois de novembre 2023

Denis Ferland, avocat
Greffier